OFFICE OF THE PRESIDENT
CABINET DU PRÉSIDENT

Le 27 octobre 2005

L'honorable Irwin Cotler, C.P., député
Ministre de la Justice et Procureur général
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur Joe Comartin, député
Critique de la justice, Parti national démocratique
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur Richard Marceau, député
Critique de la justice, Bloc Québécois
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur Vic Toews, député
Critique de la justice, Opposition officielle
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur le ministre, Messieurs Comartin, Marceau et Toews,

Objet : Adoption du projet de loi C-51
Rémunération des juges et Tribunaux unifiés de la famille

Je vous écris au nom de l'Association du Barreau canadien (ABC) pour réitérer notre inquiétude concernant le retard à mettre en œuvre les recommandations de la Commission d'examen de la rémunération des juges fédéraux 2003.

L'ABC se réjouissait que le projet de loi C-51, lequel incorporait les principales recommandations de la Commission en matière de fixation des salaires des juges, ait été déposé en mai 2005. Comme la Cour suprême l'a récemment déclaré, il est crucial pour l'indépendance de la magistrature que le travail accompli par une commission indépendante et objective ait un effet concret sur le processus de détermination de la rémunération et des avantages sociaux accordés aux juges.

Le projet de loi C-51 est cependant demeuré au feuilleton depuis la première lecture. L'ABC craint que la mise en vigueur des recommandations de la Commission soit retardée afin de satisfaire les exigences politiques actuelles. Les enjeux sont trop importants pour permettre à des préoccupations relatives au prochain scrutin ou aux prochaines élections de compromettre l'efficacité de la Commission. Les conséquences sur l'indépendance de la magistrature ont à leur tour de profondes répercussions sur le partage constitutionnel des pouvoirs et sur la démocratie canadienne dans son ensemble. Dans cette optique, l'ABC a adopté une résolution lors de son assemblée annuelle en août 2005 exhortant le Parlement à adopter sans tarder le projet de loi C-51.

500 - 865 Carling, Ottawa, Ontario Canada K1S 5S8
Tel/Tél. : (613) 237-2925 Toll free/Sans frais : 1-800-267-8860 Fax/Télécop. : (613) 237-0185
Home Page/Page d'accueil : www.cba.org E-Mail/Courriel : info@cba.org

Le retard à adopter le projet de loi C-51 signifie également que le projet d'expansion des Tribunaux unifiés de la famille, qui aurait eu pour effet d'améliorer l'accès à la justice pour les familles canadiennes en instance de séparation, ne pourra non plus être mis en œuvre. Les conséquences qui en découlent pour ces hommes, femmes et enfants, sont aussi profondes que réelles.

L'ABC demande par conséquent à toutes les parties concernées d'appuyer l'adoption immédiate du projet de loi C-51.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le ministre, Messieurs Comartin, Marceau et Toews, l'expression de mes sentiments distingués.

(Version originale signée par Brian Tabor)

Brian A. Tabor, c.r.

c.c. : John Maloney, député, Président, Comité de la justice et des droits de la personne